

LE SUD-SOUDAN
UNE INDÉPENDANCE RECONNUE
UN ÉTAT À CONSTRUIRE





LIBYA

EGYPT

TIBESTI (MTS.)

Libyan Desert

SUDAN

ETHIOPIA

AFRICA
EQUATORIAL

CONGO
BELGIAN CONGO

UGANDA

KENYA



INTRODUCTION

La perspective de l'indépendance du Sud-Soudan s'est désormais concrétisée ce 9 juillet 2011, lorsque celui-ci est devenu le 193^{ème} Etat au monde. En effet, lors d'un référendum d'autodétermination, qui s'est tenu le 9 janvier dernier, la population s'est massivement prononcée en faveur de l'indépendance. Toutefois, ce facteur géopolitique ouvre la porte à de nombreuses interrogations. D'où viennent ces dissensions entre le Nord et le Sud du pays, qui ont mené au référendum ? Quelles sont les conséquences auxquelles le pays sera désormais exposé ? La présente analyse a pour objet de détailler les défis auxquels le Sud-Soudan va désormais devoir faire face.

UN LONG CHEMIN VERS L'INDÉPENDANCE

Le référendum du 9 janvier 2011 est l'aboutissement d'une volonté d'égalité du Sud-Soudan vis-à-vis du Nord. Les développements historiques ont fait en sorte que cette volonté d'égalité se transforme peu à peu en un sentiment indépendantiste. Néanmoins, l'indépendance n'était pas l'objectif initial du Mouvement Populaire pour la Libération du Soudan (MPLS).

Alors qu'ils étaient administrés distinctement par les colons britanniques, le Nord et le Sud Soudan entrèrent en guerre en 1956, peu avant l'indépendance, lorsque les Sud Soudanais, en majorité chrétiens ou animistes, se rendirent compte qu'ils allaient tomber sous la coupe des musulmans arabophones. En 1972, le conflit fut suspendu lorsque le gouvernement promit une semi-autonomie au Sud. Néanmoins, Karthoum ne respecta pas ses engagements et les hostilités reprirent en 1983. L'instauration de la charia par le gouvernement en fut l'un des éléments déclencheurs. Depuis le coup d'Etat de 1989, le Soudan est dirigé par des islamistes, avec à leur tête le général el-Béehir.

Ce n'est qu'en 2005, après plus de vingt ans d'une guerre civile ayant fait 2 millions de morts et des millions de réfugiés, qu'un accord de paix (le CPA – *Comprehensive Peace Agreement*) fut signé, sous le patronage des Etats-Unis, entre le gouvernement soudanais d'Omar el-Béehir et le MPLS de John Garang. Néanmoins, il s'agissait plutôt d'un accord de façade qu'el-Béehir avait accepté afin que les USA lèvent les sanctions économiques à son encontre.

Le CPA prévoyait l'instauration d'un gouvernement d'union nationale et d'un statut d'autonomie avancée pour le Sud. Celui-ci se voyait accorder toutes les prérogatives d'un gouvernement national, hormis une représentation diplomatique. Un autre point crucial stipulait que les revenus du pétrole (vendu principalement à des compagnies chinoises et indiennes) devaient être répartis de façon égale entre le Nord et le Sud. Une clause prévoyait également un référendum d'autodétermination au Sud, six ans plus tard.

LE SUD-SOUDAN : UNE INDÉPENDANCE RECONNUE, UN ÉTAT À CONSTRUIRE

Néanmoins, il est rapidement apparu que, dans les faits, le CPA ne fonctionnait pas. En effet, la répartition des portefeuilles au sein du gouvernement s'est faite au détriment du MPLS, ce qui poussa finalement ce dernier à se retirer du gouvernement central en 2007. De plus, le Sud ne bénéficiait en réalité que de 40% des revenus du pétrole, alors qu'environ 85% des puits se trouvent sur son territoire. Il a également été pratiquement laissé à l'abandon, très peu d'investissements y étant effectués. Par exemple, en 54 ans, le gouvernement de Khartoum n'y a construit que 60 km de routes bitumées. Les disparités entre le Nord et le Sud sont elles aussi flagrantes : seuls 10% des enfants sont vaccinés au Sud, contre 56% au Nord ; seuls 50% de la population ont accès à l'eau potable au Sud, contre 70% au Nord ; seuls 50% des enfants vont à l'école primaire, contre 90%... Mentionnons également que les élections de 2010, remportées à 68% par el-Béchar, furent marquées par le retrait du candidat du MPLS, convaincu du manque de transparence du processus électoral.

Finalement, lors du référendum d'autodétermination du 9 janvier 2011, les Sud-Soudanais se prononcèrent à 98,83% en faveur de l'indépendance. Ce pas franchi pose néanmoins encore de nombreuses questions, et, bien que le Sud-Soudan soit à présent un Etat à part entière, le chemin vers la paix reste encore long.

LES DÉFIS À RELEVER

Le résultat du référendum et la naissance du nouvel Etat, s'ils offrent un espoir légitime aux Sud-Soudanais, ne peuvent occulter certains différends qu'il importe de régler rapidement. Ceux-ci portent sur des questions assez sensibles, qui peuvent constituer des casus belli éventuels.

Tout d'abord, la problématique de la répartition des revenus du pétrole, qui n'a pu être réglée par le CPA, constitue un sujet assez sensible, ce qui est d'autant plus compréhensible que l'or noir rapporte au Soudan environ 90% de ses revenus. Or, entre 82% et 95% des puits de pétrole se situent au Sud, alors que les raffineries et oléoducs, nécessaires pour traiter et acheminer le pétrole

vers Port-Soudan, se situent principalement au Nord. De plus, le gouvernement soudanais est actionnaire de compagnies pétrolières situées au Sud.

Ensuite, la délimitation de la frontière Nord-Sud, longue d'environ 2 100 kilomètres, n'est pas encore réglée. Les négociations à ce sujet avancent assez difficilement. Cinq zones frontalières sont encore contestées. Cette question est de près liée à celle des ressources en pétrole. En effet, des régions riches en pétrole se situent sur la frontière, et aussi bien le Nord que le Sud souhaiteraient les avoir sous leur contrôle afin de conserver autant de ressources pétrolières que possible. A cet égard, le contrôle du district d'Abyei constitue un enjeu de taille. Depuis le 21 mai, celle-ci est occupée par les Nordistes, provoquant la fuite de 100 000 Sud-Soudanais. Des heurts se sont également produits dans la région du Kordofan-Sud. Au total, on estime que les affrontements ont, cette année, causé la mort de 1 800 personnes.

La question de la dette est également sujette à controverse. En effet, le Sud estime ne pas être responsable des 34 milliards de dollars contractés par le gouvernement de Karthoum, d'autant plus que les investissements consentis au Sud du pays ont été particulièrement peu nombreux au cours des dernières décennies.

La perspective d'autonomie du Sud Soudan remet également en question l'accord portant sur la répartition des eaux du Nil. Sur base de cet accord datant de 1959, l'Égypte et le Soudan se partagent respectivement 55,5 et 18,5 milliards de m³/an, au détriment des autres pays traversés par le Nil et pourtant situés en aval. C'est pourquoi ces derniers tentent depuis plusieurs années, sans succès, d'obtenir un nouvel accord sur le partage des ressources hydrauliques, bien que l'Égypte et le Soudan aient toujours plaidé pour un *statu-quo*. L'indépendance du Sud Soudan remet donc inévitablement cette problématique sur le tapis. Si les leaders sud-soudanais n'ont jusqu'à présent pas dévoilé leur position à ce sujet, les experts s'accordent à dire que le Sud-Soudan pourrait se montrer solidaire avec les pays en aval, ce qui inquiète fortement Le Caire. Toutefois, l'Égypte a été un des premiers pays à reconnaître le Sud-Soudan et, tant qu'aucune position officielle n'a été définie, garde secrètement l'espoir que celui-ci ne s'opposera pas trop à ses intérêts dans cet épineux dossier.

PERSPECTIVES D'AVENIR

C'est une certitude : le Sud-Soudan a bel et bien vu le jour, et est désormais le 193^{ème} Etat au monde. Il s'apprête d'ailleurs à siéger à l'ONU. Néanmoins, de nombreux obstacles se dressent encore sur la route, et le chantier est colossal. En effet, tous les points qui n'ont pas été tranchés depuis la signature du CPA en 2005 doivent désormais être résolus dans l'urgence.

Les *casus belli* potentiels étant nombreux, l'objectif principal est d'apaiser les affrontements et d'éviter toute escalade de violence. L'ONU vient, à cet effet, de décider de l'envoi de 7 000 casques bleus pour renforcer les 10 000 soldats, policiers et observateurs de la Minus (Mission des Nations Unies au Soudan) déjà sur place. Toutefois, si les motifs de discorde ne manquent pas, le pétrole pourrait favoriser, bien malgré lui, un divorce à l'amiable. En effet, aussi bien le Nord que le Sud ont tout intérêt à s'entendre à ce sujet, car ils en sont fortement dépendants et n'auront d'autre choix, pour leur survie, que de trouver une solution.

Malgré les divergences Nord-Sud, le président soudanais el-Béchrir avait, la veille du référendum, lancé un signal encourageant en affirmant que, si le oui l'emportait, la séparation se déroulerait « dans le calme et la dignité ». Si c'est le cas en façade, el-Béchrir ayant assisté à la cérémonie officielle, les violences à la frontière n'ont pas cessé pour autant. De plus, le président soudanais a affirmé que les Sud-Soudanais habitant dans le Nord (dont le nombre est estimé à un million) seraient désormais considérés comme des étrangers, entraînant d'importants mouvements de population (et, de ce fait, faisant peser sur le Sud de nouveaux besoins sociaux et alimentaires).

Si l'indépendance laisse enfin place à la perspective d'un avenir meilleur pour le Sud Soudan, il n'en reste donc pas moins que celui-ci, peu préparé à l'indépendance et négligé par le Nord depuis plusieurs dizaines d'années, aura un travail immense à accomplir pour relever les défis qui l'attendent et assurer son développement. Etant passé, tour à tour, de la colonisation à la dictature et à la guerre civile, le Sud-Soudan devra mettre en place une élite politique et





une administration capables de faire face à des chantiers de (re)construction d'une ampleur gigantesque, dans de nombreux domaines cruciaux : l'éducation, la santé, les infrastructures... Malgré son indépendance de fait, le Sud-Soudan ne remplit pas encore non plus certaines fonctions régaliennes, comme le fait d'émettre sa propre monnaie¹. Un nouveau nom doit également être choisi pour désigner le nouvel Etat. Tout, ou presque, reste encore à construire...

¹ Le nouvel Etat utilise toujours jusqu'à présent la livre soudanaise. Selon la Banque mondiale, le Sud-Soudan devrait disposer de sa propre devise endéans les six mois.

BIBLIOGRAPHIE

BRAECKMAN, Colette, « A Juba, où la liberté se fête déjà », Le Soir, 10 janvier 2011.

CROS, Marie-France, « Le Sud-Soudan va voter pour l'indépendance », La Libre Belgique, 8 janvier 2011.

CROS, Marie-France, « La naissance d'un pays », La Libre Belgique, 9 juillet 2011.

CROS, Marie-France, « Perte sèche pour le Nord », La Libre Belgique, 9 juillet 2011.

DE MONTBRIAL, Thierry et MOREAU-DEFARGES, Philippe (dir.), « Soudan. L'Heure de Vérité pour l'accord de paix global » in Ramses 2011, Paris, Dunod, 2010.

KIESEL, Véronique, « Le monde suspendu à la naissance à risque du 193^e Etat », Le Soir, 8 janvier 2011.

LALIEU, Jean-Michel, « Le Sud-Soudan vote pour son indépendance », L'Echo, 8 janvier 2011.

PRUNIER, Gérard, « Le Nord et le Sud-Soudan à la veille du référendum d'autodétermination », in BADIE, Bertrand et VIDAL, Dominique, L'Etat du monde 2011 : la fin du monde unique, Paris, La Découverte/Boréal, 2010.

ROHART, Frédéric, « Khartoum continuera d'exploiter le Sud-Soudan », L'Echo, 15 janvier 2011.

ROHART, Frédéric, « Le Sud-Soudan voit le jour dans la douleur », L'Echo, 9 juillet 2011.

RUMBEK, Wau, « Chassé-croisé du Nord au Sud », Le Soir, 12 janvier 2011.

YARED, Marc, « Partition du Soudan : qui gagne, qui perd », Arabies, janvier 2011.

« L’Egypte reconnaîtra le Sud-Soudan », AFP, 27 mars 2011 : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/03/27/97001-20110327FILWWW00220-l-egypte-reconnaitra-le-sud-soudan.php>

Southern Sudan Referendum 2011 : <http://southernsudan2011.com/>

**LE SUD-SOUDAN : UNE INDÉPENDANCE RECONNUE,
UN ÉTAT À CONSTRUIRE**

Auteur : Elise Ottaviani
Juillet 2011

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be